

## Compte-Rendu du Comité Syndical du 15 mars 2010

Le 15 mars 2010 s'est réuni à 9h30 salle de La Chaumette à Privas le Comité Syndical du SDE07.

### Membres :

Membres convoqués : 93 membres

Membres présents : 43

Membres excusés : 43

Le Président Genest accueille les membres du comité en les remerciant pour avoir fait le déplacement après le report du comité syndical du 8 mars à cause des intempéries.

Il précise que Conformément à l'article L.2121-17 al 2 du CGCT , le comité syndical n'ayant pu obtenir le quorum lors de la première convocation à la réunion du 8 mars 2010, il peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Il rappelle brièvement l'ordre du jour :

- Actualité du Syndicat
  - Vote du compte administratif 2009 et du Budget Primitif 2010 -
  - Plusieurs délibérations
  - Avenant au contrat de concession relatif à la mise en œuvre de la PCT
  - Actualisation de la convention d'entretien de l'éclairage public
  - Présentation du projet de Système Informatique
  - Analyse des premières réponses au questionnaire MDE-ENR
  - Création d'un poste d'ingénieur
  - Projet de règlement intérieur pour le personnel
- 
- Le thème d'étude portera sur la propriété des réseaux électriques.

### Actualité nationale

- **Participation pour Voies et Réseaux** : annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui avait confirmé la décharge de PVR au profit du pétitionnaire, au motif que la délibération fixant le montant de cette participation pour la voie concernée était postérieure au certificat d'urbanisme. Par un arrêt du Conseil d'Etat « commune de la Foye-Monjault » du 22 janvier dernier, le juge administratif considère que, si l'auteur du certificat d'urbanisme a omis de mentionner une participation ou une taxe légalement applicable à la date de la délivrance de ce document (en l'espèce, la PVNR), cette circonstance n'est pas de nature à créer, au profit du bénéficiaire d'un permis de construire, des droits acquis à ne pas acquitter les sommes dues à ce titre lors de la délivrance du permis.

En effet, pour le Conseil d'Etat, dès lors qu'une commune a institué la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, le certificat d'urbanisme doit indiquer aux propriétaires de terrains situés dans un secteur où sont susceptibles d'être créés de tels équipements que cette participation **pourra leur être réclamée**, même si la délibération arrêtant – pour chaque voie nouvelle ou réseau – la part du coût des travaux mise à la charge des propriétaires riverains n'a pas encore été prise.

Ainsi, lorsqu'une commune a instauré sur son territoire la participation pour le financement des voies (nouvelles) et réseaux (PV[N]R), un certificat d'urbanisme (CU) postérieur doit mentionner qu'une telle participation est susceptible d'être réclamée, sans pour autant définir un montant exigible. Cependant, dans les mêmes conditions,

l'omission de cette mention dans le CU ne crée pas au profit du bénéficiaire d'un permis de construire un droit à ne pas acquitter les sommes dues à ce titre.

- **Accord FNCCR-FACE-ERDF sur la gestion , le contrôle et le versement de la Part Couverte par le Tarif (PCT)**

Le 11 mars un accord a été signé pour définir les modalités de gestion de le contrôle et le versement de la Part Couverte par le Tarif (PCT). Cet accord vient préciser les conditions d'exécution de l'application du protocole relatif au versement par ERDF aux autorités concédantes (les syndicats) de la part des frais de raccordement couverte par le tarif d'acheminement.

Le concessionnaire s'engage à compenser à l'autorité concédante l'incidence financière résultat de l'application du protocole PCT dans l'hypothèse d'une baisse du volume financier des travaux de raccordement sous maîtrise d'ouvrage du SDE07 entre les années 2008 et 2010.

### **Actualité du SDE07**

#### **Contrôle de la concession ERDF**

Une réunion a eu lieu avec ERDF le 12 février dernier pour analyser les conclusions du rapport d'expertise de la concession réalisé par l'AEC. Il apparaît une nette dégradation de la qualité de l'électricité distribuée, la continuité de la fourniture ayant diminuée de 12%. ERDF a présenté son programme d'investissement sur le réseau HTA afin d'apporter une réponse en terme de fiabilisation. Le montant prévu de travaux est de 5M d'euros.

Lors du déploiement de la fibre optique sur les supports aériens il a été constaté un défaut manifeste d'entretien des supports sur deux tronçons ( St Pierre le Colombier –Antraigues et La Louvesc –Satillieu). Le concessionnaire a prévu des investissements dans le cadre du plan aléa climatique. Lors d'une prochaine réunion, ERDF présentera aux membres de l'exécutif le schéma directeur des investissements.

Les élus du syndicat ont engagé plusieurs actions qui vont être présentées au cours de la réunion :

- une nouvelle présentation du budget avec les autorisations de programme et les crédits de paiements
- le maintien d'un volume important de travaux pour 2010 ( 18 M d'euros)
- la poursuite à niveau constant des aides aux communes
- une nouvelle organisation du service ENR-MDE
- le recrutement d'un ingénieur adjoint au directeur des services techniques et en charge de l'éclairage public
- la numérisation du cadastre pour le compte des communes qui ne l'ont pas fait
- la mise en place d'un site extranet pour les collectivités afin qu'elles puissent consulter l'état d'avancement de leurs travaux, de leurs demandes.

Un nouveau dossier concerne la rénovation de l'éclairage public. Le SDE a proposé au Président du Conseil Général de signer une convention de partenariat pour aider financièrement les communes à remplacer les ballons fluorescents qui d'ici 2015 ne seront plus commercialisés. Le Syndicat pourrait mettre en place un marché de travaux spécifiques pour la réalisation de ce programme qui est évalué à 18M d'euros. Le Conseil Général partage les préoccupations environnementales et devrait prendre une délibération de principe.

La mise en place du nouveau marché de travaux n'est pas aussi rapide que prévu du fait du retard dans la réalisation des études par les entreprises titulaires des lots de l'ancien marché. Des courriers ont été adressés aux entreprises concernées avec copie aux maires des communes.

Les réunions cantonales vont reprendre après les élections régionales. Le 30 mars se réuniront les délégués communaux de l'arrondissement de Privas pour procéder à l'élection des deux délégués au syndicat suite à la dissolution du syndicat d'électrification du Lavezon.

Le président Genest donne la parole à M. Alain Risson pour présenter le compte administratif 2009 et le budget 2010

### **Compte administratif 2009**

M. Risson présente le compte administratif 2009 qui fait apparaître les résultats suivants en section de fonctionnement et d'investissement

|                              | Fonctionnement |                                | Investissement                |                       |
|------------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
|                              | Dépenses       | Recettes ou excédent antérieur | Dépenses ou déficit antérieur | Recettes ou excédents |
| Résultat antérieurs reportés | /              | 1 216 676,49                   | 1 564 063,73                  | 69,32                 |
| Opérations de l'exercice     | 5 353 795,11   | 11 025 740,24                  | 16 254 674,37                 | 17 126 447,38         |
| <b>TOTAL</b>                 | 5 353 795,11   | 12 242 416,73                  | 17 818 738,10                 | 17 126 516,70         |
| Résultats                    |                | <b>+6 888 621,62</b>           | <b>- 692 221,40</b>           |                       |

Soit, avant affectation des résultats :

|                                  | 2009           |
|----------------------------------|----------------|
| un excédent de fonctionnement de | 6 888 621,62 € |
| un déficit d'investissement de   | - 692 221,40 € |

D'une manière générale on peut indiquer que les résultats sont conformes aux prévisions budgétaires 2009 (BP + DM), avec quelques précisions :

En section de fonctionnement

- Charges à caractère général : la progression vient du fait, pris en compte au BP 2009, des dépenses d'entretien d'éclairage public, intégrant celles de 2008, année de démarrage du nouveau marché, qui n'avaient pu être réglées sur l'exercice 2008.
- Reversement des taxes «électricité » aux communes urbaines : La progression, intégrée au BP 2009, correspond à celle du produit des taxes sur l'électricité perçu par le SDE (cf. recettes).
- 

Les recettes ont progressé :

- Taxes sur l'électricité : Une majoration du produit perçu de 10 % par rapport à 2008,

- Une redevance de concession ERDF : Une double majoration par rapport à 2008 résultant d'une part des bases de calcul ponctuellement plus favorables pour le SDE en 2009 (davantage de

dépenses « ER » et de subventions « EP » payées sur l'exercice de référence 2007], d'autre part de l'attribution de la « prime à la départementalisation » versée en cours d'année 2009.

Le résultat de fonctionnement de clôture (6,888 M €) en hausse par rapport à 2008 (5,853 M €) doit être relativisé par la reprise en 2009 de l'excédent 2008 de 1,216 M €, alors qu'en 2008 celui de l'exercice précédent n'était que de 0,468 M €. Il n'en reste pas moins, rapporté aux dépenses réelles, qu'il est en progression, de l'ordre de 0,3 M € par rapport à 2008.

En matière d'investissement

- Une baisse des dépenses d'investissement 17,818 M € contre 23,214 M € en 2008
- Une meilleure rentrée des recettes, plus proche des dépenses réelles effectuées, ramenant le déficit de clôture à 0,692 M € [- 1,564 M € en 2008].

S'agissant des principales dépenses :

- **Subventions « EP »** : Malgré les diverses relances effectuées jusqu'au programme 2007 de subventions qui devrait aujourd'hui être soldé, et le rappel du délai de 2 ans de validité des subventions, certaines n'ont pas été soldées.

Les collectivités bénéficiaires sont désormais relancées sur ce point plus régulièrement. La demande qui leur a été faite en 2010, avec le nouveau règlement, de bien programmer leurs projets, lorsqu'ils sont multiples, devrait éviter de voir plusieurs demandes satisfaites alors que la collectivité ne donnera suite qu'à 2 ou 3 d'entre elles sur l'exercice donné, devant renvoyer ou annuler les autres projets.

- **Les travaux « ER »** : Là aussi les dépenses réglées ont été inférieures à celles de 2008, qui étaient elles, exceptionnelles (10,862 M € contre 16,024 M € en 2008). La moyenne des dernières années correspondait à, environ, la valeur d'un programme annuel (14 M €). Les raisons en ont été exposées lors du précédent comité syndical (neige de l'hiver 2008/2009 et priorité donnée aux opérations de ce type, baisse très sensible des extensions... etc). Le nouveau marché ER comporte des délais d'exécution des opérations plus restreints et plus en phase avec leurs caractéristiques. Alliée à des délais d'exécution encore plus réduits qu'ont proposé certaines entreprises et à la mise en place des « opérations de coordination » qui a défaut, retarderait parfois le lancement de projets d'enfouissement (dossiers Télécom notamment), le rythme des dépenses « ER » en 2010 devrait s'en trouver activé.

**M. Genest se retire de l'assemblée et M. Abrial , vice président propose d'adopter le compte administratif. Le comité syndical à l'unanimité adopte le compte administratif 2009**

**Le président Genest propose d'adopter le compte de gestion 2009 qui est conforme au compte administratif. A l'unanimité le comité syndical adopte le compte de gestion 2009.**

**Le président propose d'affecter les résultats**

Il rappelle que l'excédent de clôture est appelé à couvrir :

- d'une part, l'éventuel déficit d'investissement, ce qui est le cas pour 2009,
- d'autre part à satisfaire l'équilibre du budget en tenant compte des restes à réaliser (RAR) d'investissement,
- le solde, s'il y a lieu, étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, destiné lui-même à couvrir d'éventuels RAR de fonctionnement ou restant disponible pour le prochain BP.

Toutefois, lors de notre séance du 21 décembre 2009, nous avons décidé pour nos programmes d'investissement, la mise en place du système des AP (autorisations de programme) et crédits de paiement (CP) qui entraînent de ce fait l'«abandon» des restes à réaliser, du moins sous leur forme de «RAR» stricts sensu, ceux-ci étant ré-intégrés dans les crédits de paiements qui seront ouverts au BP 2010, qui engloberont, en tout ou partie et les besoins de financement des programmes antérieurs et ceux des nouveaux programmes de l'exercice 2010.

Aussi, provisoirement, et en attendant le vote du BP 2010, le solde est repris dans le cadre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Il est proposé l'affectation des résultats du CA 2009 comme suit :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Rappel de l'excédent de clôture   | <b>888 221,62 €</b>   |
| - Affectation au compte 1068 (couverture du déficit d'investissement) : | <b>692 221,40 €</b>   |
| - Solde au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)              | <b>6 196 400,22 €</b> |

Le comité syndical approuve l'affectation des résultats.

### **Vote du budget primitif 2010**

Le président avant de rentrer dans le détail du budget 2010 fait savoir que les efforts vont se poursuivre en matière de travaux de renforcement. Le retard sur le programme de travaux 2009 devra également être résorbé.

M. Risson présente le projet de budget primitif 2010

| Sections       | BP 2010         |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 17 197 700,22 € |
| Investissement | 33 180 860,40 € |

La différence de volume entre les deux sections, de fonctionnement et d'investissement, par rapport à 2009, provient, comme indiqué lors du vote du CA 2009, de la mise en place, à compter de 2010, du système des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements, et donc l'arrêt des comptes 2009 au CA, sans la reprise, contrairement à ce qui était pratiqué précédemment, des restes à réaliser (RAR) pour les programmes antérieurs d'investissement, avec pour conséquence l'affectation provisoire de la quasi totalité de l'excédent de clôture en excédent de fonctionnement reporté, ce qui majore de ce fait la section de fonctionnement, sans bien évidemment que les dépenses réelles ne progressent d'autant.

Parallèlement, en investissement, l'équilibre du projet de budget primitif 2010 est établi en prenant en compte les seuls crédits de paiement qui devraient être nécessaires pour couvrir les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2010, et non comme auparavant la totalité des RAR qui s'étaleront sur deux voire trois exercices ultérieurs, ce qui explique la diminution en volume de la section d'investissement.

### **Présentation de la section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

-Charges à caractère général: 1 893 500 €

L'essentiel du crédit concerne les dépenses d'entretien d'éclairage public (1,4 M€) qui doivent assurer le solde des dépenses 2009 : 0,460 M€ et les dépenses prévisionnelles 2010 : 0,940 M€.

-Charges de personnel: Les crédits ont été majorés pour tenir compte d'une part du recrutement en 2010 d'un Ingénieur territorial, adjoint au DST et en charge du Service EnR/MDE, d'autre part de la prise en charge provisoire d'un agent en disponibilité dans l'attente d'une nouvelle affectation.

-Charges financières (intérêts des emprunts):

Les intérêts des emprunts augmentent (0,308 M€ contre 0,271 M€ en 2009) du fait de la réalisation en 2009 de l'emprunt de 2,450 M€ prévu pour le financement des travaux « ER » 2008. Toutefois, le crédit global inscrit au BP 2010 diminue dans la mesure où il n'est pas prévu, à ce stade, de réaliser de nouvel emprunt en 2010. Par ailleurs les ICNE (intérêts courus non échus) ne sont intégrés que pour leur valeur résiduelle, la compensation se faisant avec les ICNE de l'exercice précédent.

-Virement à la section d'investissement:

Il est en progression puisqu'il intègre à la fois l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2010 (différence entre les RRF-recettes réelles de fonctionnement- et les DRF-dépenses réelles de fonctionnement) et une partie de l'excédent reporté de 2009.

-Subventions/Participations et Côtisations diverses:

Il vous est proposé, dans le cadre du BP 2010, de reconduire les participations et subventions à divers organismes et plus particulièrement à l'Association « Energies Sans Frontières » (6 100 €), au Fonds de Solidarité Logement (6 100 €), ainsi qu'à l'Amicale du personnel du SDE (42 735 €), outre nos cotisations d'adhésion à la FNCCR, Rhône-Alpes Energie notamment.

## Recettes

-Taxes s/l'électricité: 6 400 000 €

Alors que précédemment, sauf en 2007 (-1,9%), elles connaissaient une progression moyenne de l'ordre de 3 à 4%, celle-ci est en 2009 d'environ 10%. Seule une évolution des consommations du même ordre devrait confirmer cette progression (CRAC 2009 attendu), le calcul de la taxe étant basé sur les facturations d'électricité.

Le produit attendu des taxes 2010 (6,4 M€) a été ajusté en conséquence.

-Participations des collectivités à l'entretien « EP »:

La révision des tarifs (Comité Syndical du 21/12/2009), alliée à un recensement plus exhaustif du nombre et type de lampes à entretenir, entraînent une progression des recettes attendues (1,094 M€) plus en rapport avec le coût réel du Service.

**-Redevances de concessions (ERDF: 3 400 000 €, GRDF 78 000 €)**

La redevance de concession d'ERDF a bénéficié en cours d'année 2009 de la « prime à la départementalisation » (+ 300 000€), versée à partir de la mi-2009 à tous les SDE déjà départementalisés.

Elle a donc été intégrée dès le BP 2010 à la redevance de concession (3,4 M€), en retrait toutefois par rapport aux sommes réellement perçues en 2009 pour deux raisons :

- la diminution au titre de l'année de référence (N-2= 2008) des dépenses d'éclairage public prises en considération pour le calcul,
- le transfert en recettes d'investissement d'une partie du produit au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif) (0,150 M€) venant corrélativement en diminution dans le calcul de la redevance.

-Excédent de Fonctionnement reporté: 6 196 400 €

Pour les raisons exposées en préambule, et lors du vote du CA 2009, hormis la couverture du déficit d'investissement (692 221€), l'essentiel de l'excédent de clôture de 2009

(6 888 621€ - 692 221€) soit 6 196 400€ est repris dès le BP 2010 en section de fonctionnement, pour être affecté à l'équilibre de la section d'investissement.

#### Présentation de la section d'investissement

Le projet de BP 2010, se base sur la mise en place, pour son équilibre, du système des AP et CP. De ce fait, le budget d'investissement 2010 se trouve en réduction, en volume, par rapport à celui de l'exercice précédent, tant en recettes qu'en dépenses, soit :

PROJET DE BP 2010 : 33 180 860,40 €

BP 2009 (avec les reports) : 45 624 892,73 €

#### DEPENSES

Remboursement du capital des emprunts: 850 000€

Il intègre le remboursement du capital de l'emprunt de 2,450 M€ réalisé en 2009 (programme 2008).

- Subventions « EP » : 3 000 000 €  
A côté du programme traditionnel il vous est inscrit la mise en place d'un nouveau programme d'aide aux collectivités pour le remplacement des sources lumineuses qui sont appelées à disparaître (lampes incandescentes) du fait des normes européennes et de doter ce programme d'une enveloppe spécifique de 800 000€. Ce point sera expliqué par P. COUDENE.
- Subventions « TELECOM » :  
Il vous est proposé, à la fois en AP et CP, d'ouvrir des crédits à hauteur de 600 000€.
- Travaux d'électrification rurale :

En « AP » , il vous est proposé d'ouvrir, au titre du programme 2010 des travaux, une enveloppe de 14 M€, soit de même hauteur que les années précédentes. L'accent devra être mis, comme en 2009, sur les besoins de renforcement de réseaux.

Par ailleurs, il vous est proposé, compte tenu des nouveaux marchés passés début 2010, d'inscrire en AP, un programme 2010 dit de « reprise » de programmes antérieurs, à hauteur de 7,6 M€, correspondant aux opérations programmées en 2009 (ou avant), et qui n'avaient pas fait l'objet d'ordres de service travaux auprès des entreprises, le marché précédent ayant pris fin au 31/12/2009.

Parallèlement, bien évidemment, les dépenses restant à solder au titre de ces exercices antérieurs ont été réduites d'autant.

En CP, un crédit global de 18,7 M€ est prévu au projet de budget 2010, réparti entre les différents marchés restant à courir pour des raisons d'imputations comptables, le vote se faisant globalement au niveau du chapitre.

Compte tenu des nouveaux marchés, et malgré une diminution de la consommation des crédits en 2009 (10,861 M€), la volonté d'une accélération des réalisations devrait tendre vers une dépense en progression en 2010.

- Avances sur travaux :

En application des dispositions du CMP, les entreprises peuvent demander au SDE à bénéficier d'une avance pour tout bon de commande supérieur à 50 000€ HT, qui est remboursée lorsque les prestations exécutées atteignent 65% du montant de la commande.

Une enveloppe de 500 000€ est prévue pour honorer éventuellement de telles demandes, tant en dépenses qu'en recettes.

- Travaux « chaufferies bois » :

Il n'y a pas d'opération nouvelle seulement la poursuite de celles déjà budgétisées en 2009 (Marcols, Valgorge, Montpezat).

- Opérations en coordination :

De la vingtaine d'opérations programmées début 2009, celles-ci sont désormais presque une centaine, ce qui démontre l'intérêt de cette procédure. Pour ces opérations, les crédits sont inscrits à la fois en dépenses et recettes, s'agissant d'opérations sous mandats. Passant de 0,984 M€ à 3,720 M€, elles participent à l'augmentation en volume du budget syndical.

RECETTES

COMMENTAIRES :

Rappelons, là encore, que les recettes 2009 cumulaient comme en dépenses, celles de 2009 et celles des programmes antérieurs pour tout ce qui concerne les travaux « ER », d'où leur baisse en volume également.

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 692 221 €

C'est la part (0,692 M€) prélevée sur l'excédent 2009 de clôture (6,888 M€) pour couvrir le déficit d'investissement 2009.

- FACE : 6 730 000 €

Pour information, les dotations FACE 2010 annoncées devraient être les suivantes :

|                                     | 2010            | 2009      |
|-------------------------------------|-----------------|-----------|
| FACE A/B (extensions renforcements) | 4 295 200       | 4 299 750 |
| FACE C (enfouissements)             | 1 316 900       | 1 315 600 |
| FACE S (fils nus)                   | 153 400         | 168 350   |
| FACE S (faibles sect°)              | 74 750          | /         |
| TOTAL                               | 5 840 250 (+1%) | 5 783 700 |

- PCT (Part Couverte par le Tarif) : 150 000 €  
Elle résulte de la loi du 10 février 2000 et du protocole d'accord ERDF/FNCCR ; il s'agit de la participation d'ERDF aux travaux de raccordement au réseau. Elle se substitue aux anciennes aides FACE/TBI (tickets bleus individuels) et aux reversements d'ERDF pour les tarifs jaunes (puissance > à 36 KVA) et vient en déduction de la masse des travaux d'extensions de réseaux réalisés par le SDE, prise en compte dans le calcul de la redevance de concession.
- Participations des collectivités aux travaux « ER » : 1 589 000 €  
Les participations en annuités continuent leur diminution, celles en capital leur progression ; la recette dépendra du volume des opérations qui seront soldées au cours de l'exercice.
- Chaufferies bois/ Opérations en coordination : 3 826 660 €  
Il s'agit d'opérations « blanches », financièrement parlant, pour le Syndicat, celles-ci s'équilibrant en recettes et dépenses.
- Virement de la section de fonctionnement : 11 010 209 €-  
Il provient, je le rappelle, à la fois du prélèvement, pour partie, sur l'excédent de clôture 2009 et, pour partie, de l'autofinancement réel (RRF – DRF) dégagé sur le surplus des recettes de fonctionnement de l'exercice 2010.

Le président demande s'il y a des questions et propose d'adopter le budget primitif 2010 ainsi présenté. Le comité adopte à l'unanimité le budget primitif 2010.

#### Vote des subventions

Le Président reconduire les participations et subventions à l'Association « Energies Sans Frontières » (6 100 €), au Fonds de Solidarité Logement (6 100 €), ainsi qu'à l'Amicale du personnel du SDE (42 735 €).

Le bureau a décidé de poursuivre le partenariat avec Energies sans Frontières qui intervient pour apporter ses compétences en matière d'énergies à des populations en difficultés notamment après des catastrophes naturelles.

La subvention versée à l'Amicale du personnel permet d'apporter une aide financière aux agents du syndicat qui n'ont pas bénéficié d'un 13<sup>ème</sup> mois lorsqu'il a été mis en place. Le bureau a décidé de plafonner le montant annuel de la subvention à 2035 € par agent.

#### Etat des marchés passés en 2009

Le comité syndical approuve l'état des marchés publics passés par le syndicat en 2009.

#### Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité

Le SDE07 s'est engagé dans une démarche de dématérialisation des procédures administratives et comptables. Pour cela une convention doit être signée avec le préfet de l'Ardèche s'agissant de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le Comité syndical délibère favorablement sur le principe de la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

#### Numérisation du cadastre

Le président demande à Alain Risson de prendre la parole pour présenter le projet du syndicat en matière de numérisation du cadastre.

Alain Risson rappelle que le SDE07 s'est engagé dans un projet de nouveau système informatique qui a pour but d'être ouvert vers les collectivités et notamment leur permettre d'avoir connaissance des réseaux électriques implantés sur leurs territoires. Pour cela il est nécessaire

d'avoir un fond cadastral. Actuellement au titre de la convention DGFIP-Conseil Général il resterait 216 communes qui ne dispose pas de leur cadastre en version numérique.

Le bureau syndical a décidé d'engager une démarche pour intégrer la convention départementale et financer la numérisation qui n'a pas été réalisée. Les communes seront destinataires des parcelles numérisées et pourront également les consulter sur le site du syndicat.

Le président Genest précise que la numérisation fera l'objet d'un marché de prestation de service portant sur l'ensemble des communes qui restent à faire, ce qui pourrait faire baisser le prix.

### Actualisation de la convention d'entretien de l'éclairage public

Le président Genest propose au comité syndical d'actualiser le modèle de convention d'entretien de l'éclairage public entre le SDE07 et les collectivités adhérentes qui souhaitent bénéficier de ce service.

Cette actualisation est rendue nécessaire par la modification successive de plusieurs éléments qu'il s'agit d'intégrer dans un document unique :

- le marché d'entretien de l'éclairage public signé en 2008 offre de nouvelles prestations aux collectivités qu'il convient de préciser dans la convention;
- par avenant le comité syndical a décidé le 21 décembre 2009 de modifier le barème de calcul des participations des collectivités et d'actualisation, il est plus clair pour les nouveaux adhérents d'avoir un seul document.

Le nouveau modèle de convention sera proposé aux nouveaux adhérents au service d'entretien de l'éclairage public. Le comité adopte la nouvelle convention.

### Rénovation de l'éclairage public

P. COUDÈNE prend la parole à la demande du président pour présenter la réflexion sur l'éclairage public sur le département de l'Ardèche

Que ce soit pour des raisons économiques ou environnementales, la maîtrise des consommations d'énergies représente aujourd'hui un enjeu aussi important dans les petites communes que dans les grandes collectivités, et leurs intérêts à économiser est tout aussi important.

Loi de programmation **définissant** les orientations de la politique énergétique de la France Loi dite « pope » du 13 juillet 2005 **a fixé** 5 grands objectifs

1. contribuer à l'indépendance énergétique nationale ;
2. Garantir la sécurité d'approvisionnement
3. Assurer un prix compétitif de l'énergie ;
4. Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ;
5. Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès à tous à l'énergie.

Pour atteindre ces 5 objectifs 4 axes majeurs ont été définis

- Maîtriser la demande en énergie ;
- Diversifier le bouquet énergétique ;
- Développer la recherche et l'innovation dans le secteur de l'énergie,
- Assurer des moyens de transport et de stockage adaptés aux besoins.
- 

Il ne faut pas oublier l'impact sur les budgets communaux des dépenses d'énergies : **l'éclairage public représente en moyenne 50 % de la consommation électrique des collectivités.**

Face à ces enjeux le Syndicat n'est pas resté inactif : le nouveau règlement d'attribution des aides encourage l'utilisation du matériel le plus performant et le calcul des participations des collectivités

à la convention d'entretien vient d'être modifié afin de ne pas pénaliser les collectivités qui modernisent leurs installations.

Mais il faut aller plus loin encore car pour réaliser ces objectifs de maîtrise énergétique plusieurs technologies énergétivores vont être interdites à la vente comme les lampes incandescentes à l'horizon 2016 ou les ballons fluorescents pour l'éclairage public.

Fort de ce constat Mr STRAUSS et les services du SDE ont réalisé un état des lieux sur l'éclairage public sur le département et les besoins de remplacement des sources lumineuses.

Le remplacement de **tous les** ballons fluorescents utilisés pour l'éclairage public est donc à prévoir dès à présent pour permettre de lisser les investissements sur plusieurs années car les grandes lignes de l'étude menées par les services techniques démontrent que ce n'est pas anodin en terme d'investissement.

### ***Synthèse des grandes lignes de l'étude***

- Estimation de la dépense d'énergie pour l'éclairage public ( ordre de grandeur **3 417 000 euros / an** pour une consommation de : **44 GWh** ce qui représente une émission de **3 427** tonnes de CO2
- Une estimation du nombre de ballons fluorescents sur le département : **27 409**  
Soit **30 %** des lampes sur le parc ardéchois.

Suite à ce constat une simulation a été faite par nos services avec des technologies de remplacement de luminaire qui demande encore d'être affinée mais d'ores et déjà on peut en tirer une première conclusion.

- ***Remplacement de tous les ballons fluorescents***

Cette action permettrait une réduction de **536** tonnes de gaz à effet de serre émis ainsi qu'une baisse de la dépense de l'ordre de **550 000 euros** soit 16% de la facture globale d'électricité.

Une telle opération sur le département représenterait un **investissement** de l'ordre de **18 317 300 euros** soit environ 60 euros par habitant.

Le temps de retour brut, hors subvention, serait alors de l'ordre de 33 ans.

Une réunion a été organisée avec le président du Conseil Général pour présenter le projet. Le conseil général n'a pas pris de décision mais a accueilli avec intérêt la proposition du SDE07, son président proposera de prendre une délibération de principe.

Le président Genest prend la parole pour ajouter que le Syndicat souhaite signer une convention avec le Conseil Général pour inscrire la durée de cette action sur plusieurs années assortie d'engagement financier. L'enjeu est très important pour les communes qui ne pourront toutes seules faire face à ces dépenses.

**Avenant relatif à la mise en œuvre de la PCT**

**Extranet des collectivités**

**Enquête ENR-MDE**